

Au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne

**Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner
le préavis municipal No 06/2017**

Ch. du Mottier – collecteur et chaussée

Mise en conformité du collecteur communal

Réfection de la chaussée

Mise aux normes de l'éclairage public

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères
Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie à deux reprises, sous la présidence de Monsieur Guy Corbaz, pour examiner ce préavis :

- Le 30 mai 2017, en présence de Monsieur Michel Odier, Municipal en charge de ce dossier, accompagné de Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic, Municipal en charge des Finances
- Le 13 juin 2017 pour la finalisation du rapport.

Nous remercions Monsieur le Municipal, Monsieur Michel Odier et le Syndic, Monsieur Jean-Pierre Sueur pour les renseignements donnés, et les réponses claires à toutes nos questions.

Introduction

La réfection des collecteurs et leur mise en conformité quant à la séparation des eaux usées et des eaux claires est un processus de longue durée, que la Municipalité réalise selon un planning sur plusieurs années, tenant compte des priorités dictées par l'état des collecteurs, et la possibilité de synchroniser ces travaux avec d'autres à effectuer sur le même tronçon.

Ces investissements font partie du plan d'investissement 2017-2021, pour l'année 2017. Ils y figurent pour un montant total de CHF 350'000 (250'000.- pour la réfection de la route et 100'000.- pour la partie des collecteurs).

A ce stade la COFIN relève que l'investissement semble tout à fait justifié, que celui-ci s'inscrit dans l'objectif général d'amélioration du réseau des collecteurs ; que, profitant de ces travaux, la Municipalité procédera à la réfection du chemin du Mottier, et mettra l'éclairage public aux normes actuelles. De plus, en synchronisant ces travaux avec ceux des services industriels de la ville de Lausanne, pour l'eau et le gaz, la Municipalité optimise les travaux de fouille et limite les désagréments pour les riverains et les coûts pour la Commune.

Nous vous renvoyons aux conclusions de la commission ad'hoc quant aux réflexions sur les options choisies.

Examen du préavis

La réfection de la route figure au plan des investissements à hauteur de CHF 250'000.-. Le présent préavis se monte à CHF 280'000.- et inclut CHF 40'000.- d'éclairage qui ne figuraient pas dans le planning des investissements.

La réfection du collecteur était planifiée pour un montant de CHF 100'000.-. Le préavis présenté demande un crédit de CHF 230'000.-.

Globalement la planification prévoyait des investissements à hauteur de CHF 350'000, ils sont maintenant devisés à hauteur de 510'000.-. Cet écart trouve sa justification dans le fait que la planification ne prévoyait qu'une réfection partielle des collecteurs et du chemin du Mottier, sur environ 1/3 du tronçon qui bénéficiera finalement de la réfection. En synchronisant ces travaux avec ceux des services de la ville de Lausanne, qui prendra en charge une part des travaux de fouilles, la commune réalise une économie significative puisqu'elle améliore un tronçon environ 3 fois plus grands que prévu initialement pour un coût qui lui n'est qu'une fois et demi supérieur au montant de la planification.

La situation financière de la Commune est bonne, après un exercice 2016 dont les entrées fiscales ont été nettement supérieures aux attentes, et un cash flow permettant de diminuer la dette. Toutefois, au regard des investissements à venir, il convient de rester vigilant quant aux dépenses,

et la Municipalité dans ce préavis, montre qu'elle est sensible à cette problématique et tente de limiter les coûts quand cela est possible, en ce sens nous ne pouvons que l'encourager à continuer dans cette direction.

Conclusion

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne :

- D'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux de construction des nouveaux collecteurs EU et EC, le long du chemin du Mottier, de réfectionner la chaussée et le trottoir et de mettre aux normes l'éclairage public;
- De lui accorder pour ce faire un crédit de CHF 230'000.- (HT) relatif aux travaux d'assainissement. Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt, et sera amorti sur 30 ans par le compte de fonctionnement «Amortissements obligatoires des collecteurs» (460.3311). Cet amortissement sera donc porté au budget;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 280 '000. - (TTC) relatif aux autres travaux de génie civil et d'éclairage public. Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement «Amortissements obligatoires / ouvrages de génie civil» (230.3311). Cet amortissement sera donc porté au budget.

Le Mont-sur-Lausanne, le 13 juin 2017

Le Président Guy Corbaz

Les Membres : Nadège Longchamp-Geiser

Arnaud Brulé

Christophe-Vincent Corbaz

Gérard Mojon

The image shows four handwritten signatures in blue ink, each placed over a horizontal dotted line. The signatures are: 1. A cursive signature for Guy Corbaz. 2. A signature for Nadège Longchamp-Geiser. 3. A signature for Arnaud Brulé. 4. A signature for Christophe-Vincent Corbaz. Below these, there is a signature for Gérard Mojon, which is partially obscured by a large, stylized signature that appears to be a checkmark or a very large 'G'.

José Perez



.....

Remo Studer



.....

Philippe Vaucher



.....

Rapporteur :

Cédric Mottier



.....